

## INSCRIPTION – Ecole de Natation

**SESSION DU 1er SEMESTRE : 25 AOUT AU 08 FEVRIER 2026**

Vous souhaitez vous inscrire ou vous ré inscrire à l'école de natation du Club de Natation de La Chaux-de-Fonds, pour la prochaine session. Nous vous laissons le soin de lire cette fiche administrative.

### Groupe Natation – Objectif Triathlon

Le calendrier des leçons vous sera transmis en même temps que la confirmation d'inscription. Les leçons dureront 60 à 90 minutes. Ce nouveau groupe est proposé pour répondre à la demande croissante de triathlètes souhaitant améliorer la discipline natation dans l'optique de réaliser des triathlon.

Le montant de la cotisation pour la session sera de CHF 250.00 pour le groupe Triathlon. Pour le paiement, une facture vous sera remise. L'inscription vaut pour l'intégralité du semestre et afin de confirmer votre inscription à ce semestre, vous devrez effectuer le 1er paiement, correspondant à la moitié de la facture avant le 31/08/2025 au moyen d'un des deux bulletins de versements qui vous seront remis. Le second paiement devra être effectué pour le 30/09/2025.

Un montant de CHF 35.00 vous sera également facturé une fois par année. Il s'agit de l'adhésion obligatoire pour toutes personnes majeures pratiquant une activité aquatique. Cette adhésion est reversée intégralement à la Fédération suisse des activités aquatiques (Swiss Aquatics)

L'accès à la piscine des Arêtes étant payant, nous devrez être au bénéfice d'un abonnement annuel spécial CNCF. Cet abonnement vous donnera accès à la piscine des Arêtes et des Mélèzes dans les horaires public et pour les horaires CNCF. Si vous disposez déjà d'un abonnement annuel, vous pouvez le faire modifier à la caisse communale sans frais supplémentaires. (cout abonnement annuel CNCF : 180CHF)

Horaires du groupe triathlon :

- Mercredi 6h-7h30
- Vendredi 6h-7h30

En vous inscrivant, vous vous engager à suivre les cours de natation et à régler votre cotisation dans les délais demandés. L'inscription vaut pour le semestre entier et le paiement de la cotisation est due dans son intégralité.

En cas d'absence de longue durée justifiée par un certificat médical, un avoir vous sera fait sur les leçons non effectuées lors de votre inscription pour le semestre suivant, au bout d'une période de carence de trois leçons.

Pour les familles ayant plusieurs membres suivants des cours au Club de Natation, nous vous octroierons un rabais de 10% sur la cotisation de chaque membre dès le deuxième membre inscrit.

Le Club de Natation assure la prise en charge des nageurs jusqu'à la fin de leur leçon et décline toutes responsabilités après leur sortie des bassins.

En vous remerciant pour votre confiance, nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.